



SITUATION 2024

# — **OBSERVATOIRE** MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ





# ÉDITO DU PRÉSIDENT

Avec ce rapport d'activités 2024, Tisséo édite sa douzième publication de l'observatoire du management de la mobilité.

Il dresse un état des lieux des actions en faveur de la décarbonation des mobilités et notamment des déplacements des salariés.

Il constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

Au total, Tisséo a accompagné 113 employeurs regroupant 135 000 salariés. 16 nouvelles conventions d'accompagnement ont été signées en 2024.

Une année 2024 fructueuse qui témoigne de notre implication pour favoriser des modes de déplacement plus écologiques et plus vertueux auprès des employeurs et salariés, comme la marche, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage, etc.

# SOMMAIRE

LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS .....	6
<b>1 • Les missions générales</b> .....	<b>6</b>
<b>2 • Le service management de la mobilité</b> .....	<b>6</b>
<b>3 • Les plans de mobilité employeur</b> .....	<b>7</b>
– 3.1. Les enjeux.....	7
– 3.2. La méthode.....	7
– 3.3. Les chiffres clés.....	7
ACCOMPAGNER ET ANIMER .....	12
<b>1 • La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur</b> .....	<b>12</b>
<b>2 • Les Mardis de la mobilité</b> .....	<b>13</b>
<b>3 • L'accompagnement au changement</b> .....	<b>14</b>
<b>4 • Les partenariats</b> .....	<b>15</b>
<b>5 • La Commission des Grands Employeurs</b> .....	<b>15</b>
<b>6 • Les Trophées Écomobilité</b> .....	<b>16</b>
LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS .....	20
<b>1. Les transports en commun</b> .....	<b>20</b>
– 1.1. La tarification .....	20
– 1.2. Les stands d'animation et de conseil en mobilité .....	20
<b>2. Les services vélos</b> .....	<b>21</b>
– 2.1. La station V de Labège .....	21
– 2.2. Véloptions .....	21
– 2.3. VélôToulouse .....	22
– 2.4. L'intermodalité TC/Vélo .....	23
<b>3. Le covoiturage</b> .....	<b>24</b>
– 3.1. Covoitéo .....	24
– 3.2. Les arrêts covoiturage .....	25
– 3.3. Les aires d'embarquement covoiturage .....	25
<b>4. L'autopartage</b> .....	<b>26</b>
– 4.1. L'autopartage dans les parcs relais .....	26
– 4.2. Le label autopartage .....	26
– 4.3. Les partenaires .....	27
<b>CADRE LÉGISLATIF</b> .....	<b>29</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>32</b>



↓ métro A M

BIENVENUE DANS LE MÉTRO

PLAN D'EVACUATION

# LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

## 1. Les missions générales

Tisséo Collectivités, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, définit la politique de déplacements, organise et finance sa mise en œuvre sur le territoire. Si sa mission historique et première est de proposer une offre de transport en commun, elle doit depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019 promouvoir l'usage des mobilités actives (marche et vélo) et partagées (covoiturage, autopartage), avec le souci permanent des principes de développement durable. Ainsi, Tisséo Collectivités développe des activités liées au management de la mobilité et à l'écomobilité, en lien avec ses nouvelles compétences :

- Accompagnement des plans de mobilité employeur, à l'échelle d'une entreprise ou administration ou encore à l'échelle d'un groupement d'employeurs.
- Développement des services de covoiturage : aires d'embarquement dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, arrêts de covoiturage.
- Accompagnement du développement des services d'autopartage et délivrance du label autopartage.
- Développement des services vélos : Station V de Labège, service de location VélôToulouse.
- Conseil en mobilité pour les employeurs engagés dans une démarche en faveur d'une mobilité décarbonnée.

« Tisséo Collectivités, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité urbaine, porte des actions en faveur du management de la mobilité »



Source : Rapport d'activités 2023 - Tisséo Collectivités

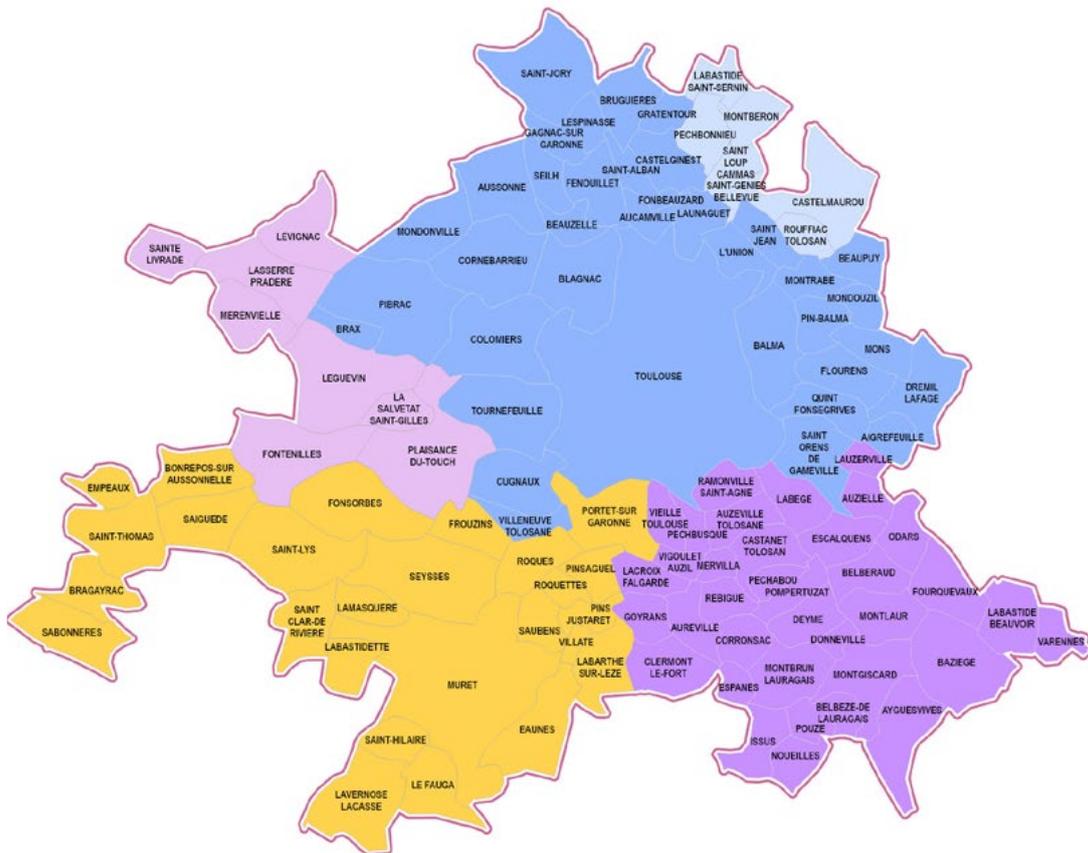
## 2. Le service Management de la mobilité

Le service de 5 personnes dont 4 conseillers en mobilité accompagne les établissements publics et privés de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeur.

Tisséo Collectivités porte des actions en faveur de l'écomobilité :

- Conseil en mobilité.
- Promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle.
- Accompagnement des entreprises et administrations dans l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Animation de sensibilisation et formation.

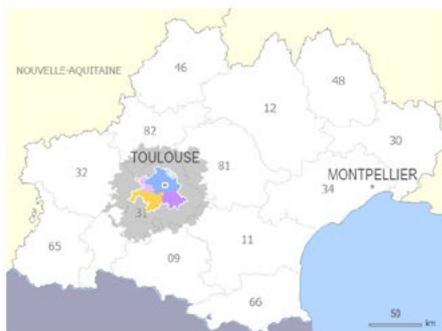
LES TERRITOIRES D'ACTION  
DE TISSÉO COLLECTIVITÉS



Ressort territorial et futur Plan de Mobilité

114 communes - 1 200 km<sup>2</sup> - 1 115 836 hab.

Le ressort territorial au sein de l'aire d'attraction  
dans le contexte régional



Etablissements publics de coopération intercommunale

- Toulouse Métropole  
37 communes - 832 348 hab.
- Communauté d'agglomération du Sicoval  
36 communes - 83 758 hab.
- Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo  
26 communes - 129 300 hab.
- Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain  
8 communes - 49 059 hab.
- Communauté de communes des Coteaux Bellevue  
7 communes - 21 371 hab.

2023, Tissé Collectivités - 2022, Observatoire de la Mobilité - 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001, 2000, 1999, 1998, 1997, 1996, 1995, 1994, 1993, 1992, 1991, 1990, 1989, 1988, 1987, 1986, 1985, 1984, 1983, 1982, 1981, 1980, 1979, 1978, 1977, 1976, 1975, 1974, 1973, 1972, 1971, 1970, 1969, 1968, 1967, 1966, 1965, 1964, 1963, 1962, 1961, 1960, 1959, 1958, 1957, 1956, 1955, 1954, 1953, 1952, 1951, 1950, 1949, 1948, 1947, 1946, 1945, 1944, 1943, 1942, 1941, 1940, 1939, 1938, 1937, 1936, 1935, 1934, 1933, 1932, 1931, 1930, 1929, 1928, 1927, 1926, 1925, 1924, 1923, 1922, 1921, 1920, 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867, 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861, 1860, 1859, 1858, 1857, 1856, 1855, 1854, 1853, 1852, 1851, 1850, 1849, 1848, 1847, 1846, 1845, 1844, 1843, 1842, 1841, 1840, 1839, 1838, 1837, 1836, 1835, 1834, 1833, 1832, 1831, 1830, 1829, 1828, 1827, 1826, 1825, 1824, 1823, 1822, 1821, 1820, 1819, 1818, 1817, 1816, 1815, 1814, 1813, 1812, 1811, 1810, 1809, 1808, 1807, 1806, 1805, 1804, 1803, 1802, 1801, 1800, 1799, 1798, 1797, 1796, 1795, 1794, 1793, 1792, 1791, 1790, 1789, 1788, 1787, 1786, 1785, 1784, 1783, 1782, 1781, 1780, 1779, 1778, 1777, 1776, 1775, 1774, 1773, 1772, 1771, 1770, 1769, 1768, 1767, 1766, 1765, 1764, 1763, 1762, 1761, 1760, 1759, 1758, 1757, 1756, 1755, 1754, 1753, 1752, 1751, 1750, 1749, 1748, 1747, 1746, 1745, 1744, 1743, 1742, 1741, 1740, 1739, 1738, 1737, 1736, 1735, 1734, 1733, 1732, 1731, 1730, 1729, 1728, 1727, 1726, 1725, 1724, 1723, 1722, 1721, 1720, 1719, 1718, 1717, 1716, 1715, 1714, 1713, 1712, 1711, 1710, 1709, 1708, 1707, 1706, 1705, 1704, 1703, 1702, 1701, 1700, 1699, 1698, 1697, 1696, 1695, 1694, 1693, 1692, 1691, 1690, 1689, 1688, 1687, 1686, 1685, 1684, 1683, 1682, 1681, 1680, 1679, 1678, 1677, 1676, 1675, 1674, 1673, 1672, 1671, 1670, 1669, 1668, 1667, 1666, 1665, 1664, 1663, 1662, 1661, 1660, 1659, 1658, 1657, 1656, 1655, 1654, 1653, 1652, 1651, 1650, 1649, 1648, 1647, 1646, 1645, 1644, 1643, 1642, 1641, 1640, 1639, 1638, 1637, 1636, 1635, 1634, 1633, 1632, 1631, 1630, 1629, 1628, 1627, 1626, 1625, 1624, 1623, 1622, 1621, 1620, 1619, 1618, 1617, 1616, 1615, 1614, 1613, 1612, 1611, 1610, 1609, 1608, 1607, 1606, 1605, 1604, 1603, 1602, 1601, 1600, 1599, 1598, 1597, 1596, 1595, 1594, 1593, 1592, 1591, 1590, 1589, 1588, 1587, 1586, 1585, 1584, 1583, 1582, 1581, 1580, 1579, 1578, 1577, 1576, 1575, 1574, 1573, 1572, 1571, 1570, 1569, 1568, 1567, 1566, 1565, 1564, 1563, 1562, 1561, 1560, 1559, 1558, 1557, 1556, 1555, 1554, 1553, 1552, 1551, 1550, 1549, 1548, 1547, 1546, 1545, 1544, 1543, 1542, 1541, 1540, 1539, 1538, 1537, 1536, 1535, 1534, 1533, 1532, 1531, 1530, 1529, 1528, 1527, 1526, 1525, 1524, 1523, 1522, 1521, 1520, 1519, 1518, 1517, 1516, 1515, 1514, 1513, 1512, 1511, 1510, 1509, 1508, 1507, 1506, 1505, 1504, 1503, 1502, 1501, 1500, 1499, 1498, 1497, 1496, 1495, 1494, 1493, 1492, 1491, 1490, 1489, 1488, 1487, 1486, 1485, 1484, 1483, 1482, 1481, 1480, 1479, 1478, 1477, 1476, 1475, 1474, 1473, 1472, 1471, 1470, 1469, 1468, 1467, 1466, 1465, 1464, 1463, 1462, 1461, 1460, 1459, 1458, 1457, 1456, 1455, 1454, 1453, 1452, 1451, 1450, 1449, 1448, 1447, 1446, 1445, 1444, 1443, 1442, 1441, 1440, 1439, 1438, 1437, 1436, 1435, 1434, 1433, 1432, 1431, 1430, 1429, 1428, 1427, 1426, 1425, 1424, 1423, 1422, 1421, 1420, 1419, 1418, 1417, 1416, 1415, 1414, 1413, 1412, 1411, 1410, 1409, 1408, 1407, 1406, 1405, 1404, 1403, 1402, 1401, 1400, 1399, 1398, 1397, 1396, 1395, 1394, 1393, 1392, 1391, 1390, 1389, 1388, 1387, 1386, 1385, 1384, 1383, 1382, 1381, 1380, 1379, 1378, 1377, 1376, 1375, 1374, 1373, 1372, 1371, 1370, 1369, 1368, 1367, 1366, 1365, 1364, 1363, 1362, 1361, 1360, 1359, 1358, 1357, 1356, 1355, 1354, 1353, 1352, 1351, 1350, 1349, 1348, 1347, 1346, 1345, 1344, 1343, 1342, 1341, 1340, 1339, 1338, 1337, 1336, 1335, 1334, 1333, 1332, 1331, 1330, 1329, 1328, 1327, 1326, 1325, 1324, 1323, 1322, 1321, 1320, 1319, 1318, 1317, 1316, 1315, 1314, 1313, 1312, 1311, 1310, 1309, 1308, 1307, 1306, 1305, 1304, 1303, 1302, 1301, 1300, 1299, 1298, 1297, 1296, 1295, 1294, 1293, 1292, 1291, 1290, 1289, 1288, 1287, 1286, 1285, 1284, 1283, 1282, 1281, 1280, 1279, 1278, 1277, 1276, 1275, 1274, 1273, 1272, 1271, 1270, 1269, 1268, 1267, 1266, 1265, 1264, 1263, 1262, 1261, 1260, 1259, 1258, 1257, 1256, 1255, 1254, 1253, 1252, 1251, 1250, 1249, 1248, 1247, 1246, 1245, 1244, 1243, 1242, 1241, 1240, 1239, 1238, 1237, 1236, 1235, 1234, 1233, 1232, 1231, 1230, 1229, 1228, 1227, 1226, 1225, 1224, 1223, 1222, 1221, 1220, 1219, 1218, 1217, 1216, 1215, 1214, 1213, 1212, 1211, 1210, 1209, 1208, 1207, 1206, 1205, 1204, 1203, 1202, 1201, 1200, 1199, 1198, 1197, 1196, 1195, 1194, 1193, 1192, 1191, 1190, 1189, 1188, 1187, 1186, 1185, 1184, 1183, 1182, 1181, 1180, 1179, 1178, 1177, 1176, 1175, 1174, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1167, 1166, 1165, 1164, 1163, 1162, 1161, 1160, 1159, 1158, 1157, 1156, 1155, 1154, 1153, 1152, 1151, 1150, 1149, 1148, 1147, 1146, 1145, 1144, 1143, 1142, 1141, 1140, 1139, 1138, 1137, 1136, 1135, 1134, 1133, 1132, 1131, 1130, 1129, 1128, 1127, 1126, 1125, 1124, 1123, 1122, 1121, 1120, 1119, 1118, 1117, 1116, 1115, 1114, 1113, 1112, 1111, 1110, 1109, 1108, 1107, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1101, 1100, 1099, 1098, 1097, 1096, 1095, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1087, 1086, 1085, 1084, 1083, 1082, 1081, 1080, 1079, 1078, 1077, 1076, 1075, 1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1066, 1065, 1064, 1063, 1062, 1061, 1060, 1059, 1058, 1057, 1056, 1055, 1054, 1053, 1052, 1051, 1050, 1049, 1048, 1047, 1046, 1045, 1044, 1043, 1042, 1041, 1040, 1039, 1038, 1037, 1036, 1035, 1034, 1033, 1032, 1031, 1030, 1029, 1028, 1027, 1026, 1025, 1024, 1023, 1022, 1021, 1020, 1019, 1018, 1017, 1016, 1015, 1014, 1013, 1012, 1011, 1010, 1009, 1008, 1007, 1006, 1005, 1004, 1003, 1002, 1001, 1000, 999, 998, 997, 996, 995, 994, 993, 992, 991, 990, 989, 988, 987, 986, 985, 984, 983, 982, 981, 980, 979, 978, 977, 976, 975, 974, 973, 972, 971, 970, 969, 968, 967, 966, 965, 964, 963, 962, 961, 960, 959, 958, 957, 956, 955, 954, 953, 952, 951, 950, 949, 948, 947, 946, 945, 944, 943, 942, 941, 940, 939, 938, 937, 936, 935, 934, 933, 932, 931, 930, 929, 928, 927, 926, 925, 924, 923, 922, 921, 920, 919, 918, 917, 916, 915, 914, 913, 912, 911, 910, 909, 908, 907, 906, 905, 904, 903, 902, 901, 900, 899, 898, 897, 896, 895, 894, 893, 892, 891, 890, 889, 888, 887, 886, 885, 884, 883, 882, 881, 880, 879, 878, 877, 876, 875, 874, 873, 872, 871, 870, 869, 868, 867, 866, 865, 864, 863, 862, 861, 860, 859, 858, 857, 856, 855, 854, 853, 852, 851, 850, 849, 848, 847, 846, 845, 844, 843, 842, 841, 840, 839, 838, 837, 836, 835, 834, 833, 832, 831, 830, 829, 828, 827, 826, 825, 824, 823, 822, 821, 820, 819, 818, 817, 816, 815, 814, 813, 812, 811, 810, 809, 808, 807, 806, 805, 804, 803, 802, 801, 800, 799, 798, 797, 796, 795, 794, 793, 792, 791, 790, 789, 788, 787, 786, 785, 784, 783, 782, 781, 780, 779, 778, 777, 776, 775, 774, 773, 772, 771, 770, 769, 768, 767, 766, 765, 764, 763, 762, 761, 760, 759, 758, 757, 756, 755, 754, 753, 752, 751, 750, 749, 748, 747, 746, 745, 744, 743, 742, 741, 740, 739, 738, 737, 736, 735, 734, 733, 732, 731, 730, 729, 728, 727, 726, 725, 724, 723, 722, 721, 720, 719, 718, 717, 716, 715, 714, 713, 712, 711, 710, 709, 708, 707, 706, 705, 704, 703, 702, 701, 700, 699, 698, 697, 696, 695, 694, 693, 692, 691, 690, 689, 688, 687, 686, 685, 684, 683, 682, 681, 680, 679, 678, 677, 676, 675, 674, 673, 672, 671, 670, 669, 668, 667, 666, 665, 664, 663, 662, 661, 660, 659, 658, 657, 656, 655, 654, 653, 652, 651, 650, 649, 648, 647, 646, 645, 644, 643, 642, 641, 640, 639, 638, 637, 636, 635, 634, 633, 632, 631, 630, 629, 628, 627, 626, 625, 624, 623, 622, 621, 620, 619, 618, 617, 616, 615, 614, 613, 612, 611, 610, 609, 608, 607, 606, 605, 604, 603, 602, 601, 600, 599, 598, 597, 596, 595, 594, 593, 592, 591, 590, 589, 588, 587, 586, 585, 584, 583, 582, 581, 580, 579, 578, 577, 576, 575, 574, 573, 572, 571, 570, 569, 568, 567, 566, 565, 564, 563, 562, 561, 560, 559, 558, 557, 556, 555, 554, 553, 552, 551, 550, 549, 548, 547, 546, 545, 544, 543, 542, 541, 540, 539, 538, 537, 536, 535, 534, 533, 532, 531, 530, 529, 528, 527, 526, 525, 524, 523, 522, 521, 520, 519, 518, 517, 516, 515, 514, 513, 512, 511, 510, 509, 508, 507, 506, 505, 504, 503, 502, 501, 500, 499, 498, 497, 496, 495, 494, 493, 492, 491, 490, 489, 488, 487, 486, 485, 484, 483, 482, 481, 480, 479, 478, 477, 476, 475, 474, 473, 472, 471, 470, 469, 468, 467, 466, 465, 464, 463, 462, 461, 460, 459, 458, 457, 456, 455, 454, 453, 452, 451, 450, 449, 448, 447, 446, 445, 444, 443, 442, 441, 440, 439, 438, 437, 436, 435, 434, 433, 432, 431, 430, 429, 428, 427, 426, 425, 424, 423, 422, 421, 420, 419, 418, 417, 416, 415, 414, 413, 412, 411, 410, 409, 408, 407, 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398, 397, 396, 395, 394, 393, 392, 391, 390, 389, 388, 387, 386, 385, 384, 383, 382, 381, 380, 379, 378, 377, 376, 375, 374, 373, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 366, 365, 364, 363, 362, 361, 360, 359, 358, 357, 356, 355, 354, 353, 352, 351, 350, 349, 348, 347, 346, 345, 344, 343, 342, 341, 340, 339, 338, 337, 336, 335, 334, 333, 332, 331, 330, 329, 328, 327, 326, 325, 324, 323, 322, 321, 320, 319, 318, 317, 316, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 307, 306, 305, 304, 303, 302, 301, 300, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293, 292, 291, 290, 289, 288, 287, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277, 276, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 264, 263, 262, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253, 252, 251, 250, 249, 248, 247, 246, 245, 244, 243, 242, 241, 240, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231, 230, 229, 228, 227, 226, 225, 224, 223, 222, 221, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183, 182, 181, 180, 179, 178, 177, 176, 175, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 12

## 3. Les plans de mobilité employeurs

### — 3.1. Les enjeux

Les plans de mobilité employeur s'inscrivent dans la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Une démarche ciblant le changement de comportement modal et répondant aux enjeux du développement durable.

#### 6 raisons de réaliser son plan de mobilité



##### Environnement

01

Agissez sur les émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail de vos collaborateurs.



##### Budget

02

Préservez le pouvoir d'achat de vos collaborateurs en réduisant leur budget transport et stationnement.



##### Social

03

Préparez les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et le volet mobilité. Intégrez vos collaborateurs dans une démarche de qualité de vie au travail.



##### Certification

04

Valorisez vos actions dans le cadre de votre démarche RSE. Obtenez labellisations et normes pour distinguer votre site employeur.



##### Management

05

Optimisez la gestion des déplacements professionnels et l'organisation du temps de travail.



##### Communication

06

Renforcez l'image de votre organisation et votre marque employeur. Attirez les talents grâce à votre engagement.

### — 3.2. La méthode

#### 2. Phase d'études > 2 à 3 mois

- Collecte de données
- Enquête mobilité
- Cartographies de localisation des employés

#### 4. Plan d'actions > 3 à 4 mois

- Identification des objectifs et actions
- Priorisation, planification et budgétisation
- Définition des indicateurs de suivi
- Mise en œuvre et animation

#### 1. Préparation > 2 à 3 mois

- Présentation et organisation du projet
- Nomination d'un chef de projet

#### 3. Diagnostic > 2 à 3 mois

- Identification des enjeux et potentiels
- Préconisations et pistes d'actions

#### 5. Évaluation > 1 fois par an

Plan de communication tout au long de la démarche

### — 3.3. Les chiffres clés

En 2024, 16 nouveaux établissements pour établir ou réactualiser leurs PDME :

ASEI, AIR FRANCE, ASSURANCE GESTION SERVICES, CARPE DIEM PREMIUM, CLINIQUE PASTEUR, CROUS, DEUTSCHE SCHULE, ELIS, GIE EPL REGION OCCITANIE, LID TECHNOLOGIES, MAIRIE SAINT-ORENS, PROCIVIS, REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, SPHEREA, THALES AVS, TOULOUSE YNOV CAMPUS

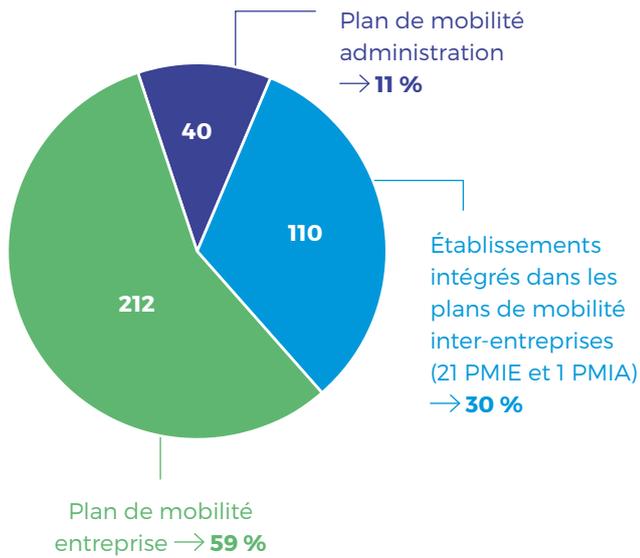


En 2024 :

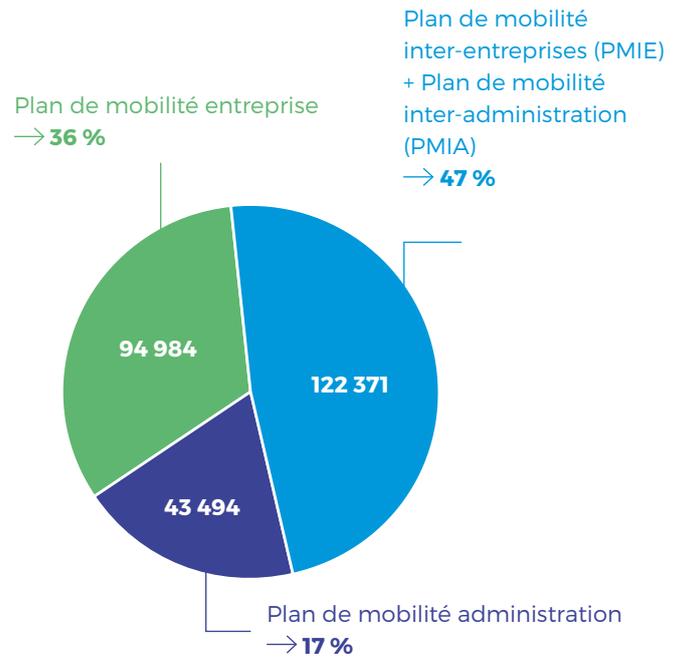
- **Accompagnement de mise en place :**  
25 établissements pour 15 492 salariés.
- **Accompagnement de suivi :**  
88 établissements pour 119 531 salariés.

## VENTILATION PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

362 établissements dont :

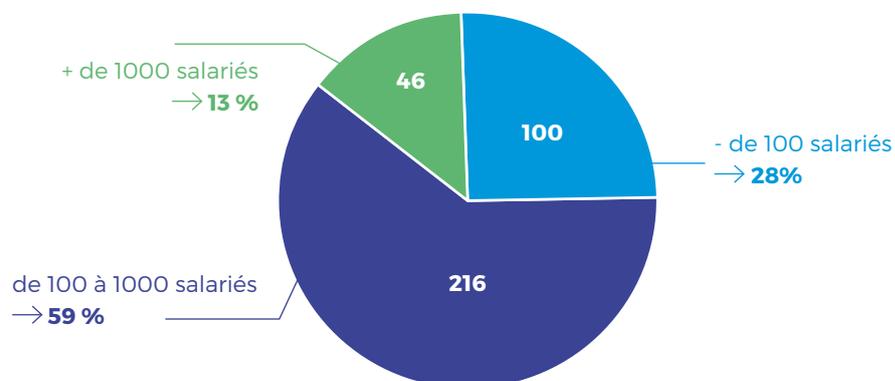


260 849 salariés concernés dont :



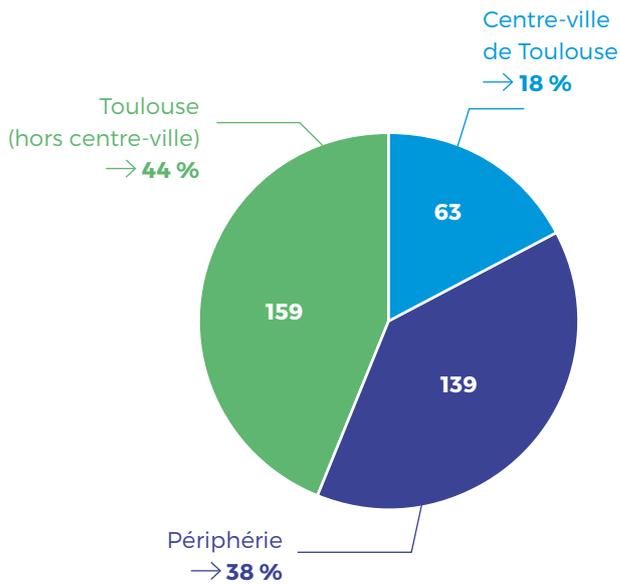
## VENTILATION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

362 établissements dont :

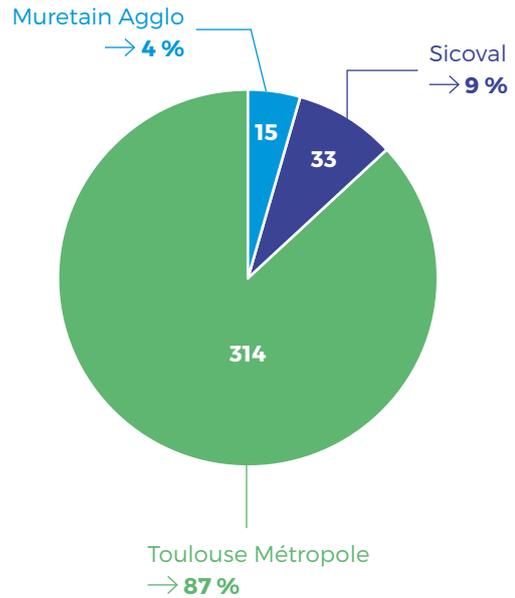


## VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation des établissements  
par secteur géographique :

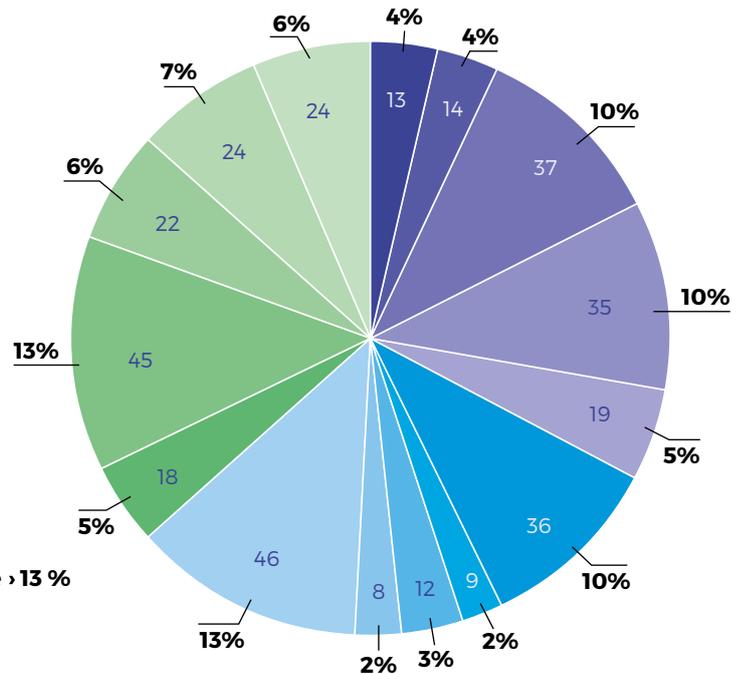


Localisation des établissements par intercommunalité :



## VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Activités Immobilières › 4 %
- Activités spécialisées Scientifiques et Techniques › 4 %
- Administrations et Services Publics › 10 %
- Aéronautique et Spatial › 10 %
- Autres Activités de Services › 5 %
- Banques, Assurances et Commerces › 10 %
- Bâtiment, Travaux publics › 2 %
- Communes, Collectivités Locales › 3 %
- Construction › 2 %
- Établissements de Santé Publics, Privés et d'Action Sociale › 13 %
- Information et Communication › 5 %
- Ingénierie, Bureau d'Études › 13 %
- Production et Distribution d'Électricité - Gaz - Eau › 6 %
- Transports et Entreposage › 7 %
- Universités, Grandes Ecoles, Formation Professionnelle › 6 %





# Demain Mobilités!

Mieux se déplacer • Mieux respirer



## La synthèse des évolutions\*

**50%**

La synthèse des évolutions\* pour un meilleur déplacement et une meilleure qualité de l'air.

LES ÉVOLUTIONS

- 1. L'ÉLECTRICITÉ
- 2. L'HYDROGÈNE
- 3. L'ÉLECTRICITÉ
- 4. L'HYDROGÈNE

Brochures and informational materials on a table.

TECHNIC-KIOSQUE.FR

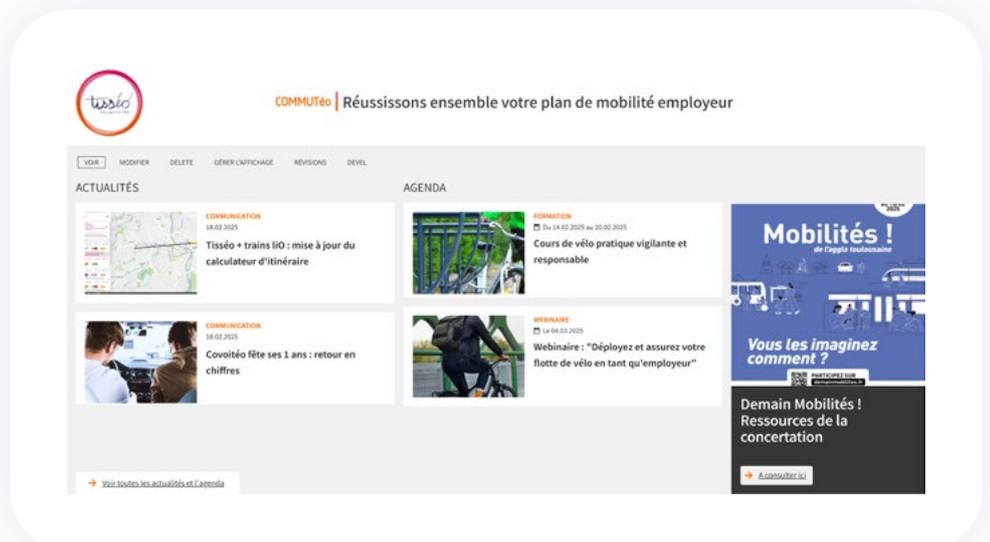
# ACCOMPAGNER ET ANIMER

## 1. La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur COMMUTéo

La plateforme en ligne propose aux référents mobilité des entreprises des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'informations sur l'écomobilité et les projets de mobilité.

### Les services proposés

- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration d'un plan de mobilité.
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets.
- Diffusion d'informations sur les nouveautés du réseau Tisséo.
- Diffusion des supports des Mardis de la Mobilité.
- Appel à projet des Trophées Écomobilité.
- Diffusion d'une newsletter.
- Veille écomobilité.



Une lettre d'information **COMMUTéo** dédiée à l'écomobilité est diffusée chaque mois auprès des référents mobilité employeurs : actualités, agenda, chiffres clés, veille, boîte à outils...  
Cible : référents mobilité employeurs.



### Les sujets phares 2024 :

- Lancement Covoitéo
- Résultats enquête ménages
- Lancement vélôToulouse
- Concertation Demain Mobilités !



## Guide des aides financières à la mobilité durable



Le guide des aides financières à la mobilité durable :

<https://www.commuteo.info/guide-des-aides-l'acquisition>

## 2. Les Mardis de la Mobilité

**Les Mardis de la Mobilité ont pour objectifs :**

- D'accompagner les établissements en démarche de plan de mobilité, à se tenir informé des évolutions législatives, technologiques ainsi que la création de nouveaux services.
- D'inciter les chefs de projets et acteurs de l'écomobilité à échanger entre eux sur leurs bonnes pratiques et expériences.
- D'identifier les besoins et attentes des acteurs économiques en matière de mobilité.

En 2024, 5 Mardis de la Mobilité ont eu lieu, comptant 164 inscrits au total :

- **Mardi 12 mars 2024** : Présentation de Covoiteo.
- **Mardi 23 avril 2024** : Observatoire Écomobilité 2023 et lancement du dispositif Véloptions.
- **Mardi 25 juin 2024** : Le stationnement : levier de la mobilité durable en entreprise.
- **Mardi 08 octobre 2024** : Télétravail et mobilité vers le travail : que nous apprend l'enquête mobilité ? et retour sur le lancement de véloToulouse.
- **Mardi 03 décembre 2024** : Les leviers cognitifs du changement de comportement et le court-voiturage.



Source des photos : Tisséo Collectivités

### 3. L'accompagnement au changement

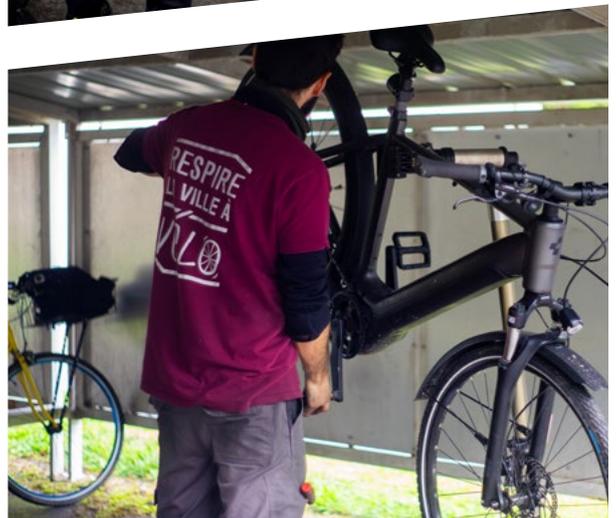
Le programme, porté par Tisséo Collectivités et co-financée par l'ADEME, consiste à sensibiliser, former et outiller les référents mobilité des entreprises et organismes publics aux enjeux de la qualité de l'air et de la décarbonation des mobilités, afin qu'ils puissent agir efficacement sur le changement des pratiques au sein de leurs établissements.

Ce programme s'étend de 2024 à 2027 et se décline en 4 axes :

- Adapter l'accompagnement des employeurs
- Favoriser et consolider l'acquisition des compétences
- Outiller le réseau des référents
- Organiser un évènement sur un territoire propice au changement

#### Bilan

- Un Mardi de la Mobilité sur les levier cognitifs de changement de comportement et le court voiturage : 14 participants.
- Un atelier 7 steps pour le changement de comportement autour d'une campagne de promotion du vélo en location : 11 participants.
- Un événement pique-nique à vélo a Tennis Club de Blagnac : 80 participants.



Source des photos : Tisséo Collectivités

## 4. Les partenariats

Les rencontres partenariales en 2024 :



- Nombre d'évènements en 2024 : 11
- Nombre de participants : 297

- Webinaires Management Mobilité
- 2<sup>ème</sup> édition Rencontres mobilité CCI
- Soirée entreprises
- Visite Maison des projets à Labège
- Soirée entreprises à Plaisance du Touch



Source des photos : Tisséo Collectivités

## 5. La Commission des Grands Employeurs

La commission des grands employeurs a pour vocation d'être un lieu d'échanges avec les grands employeurs publics et privés de plus de 500 salariés implantés sur le territoire desservi par Tisséo.

### Composition de la Commission

46 grands employeurs privés  
23 grands employeurs publics

### 14 partenaires :

ADEME, AREC, CARSAT, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain, Club Entreprises du Muretain, Club Entreprises Réussir, Conseil départemental 31, l'État, la CCI, la CMA, le CHU, CPME, le MEDEF et l'Université Fédérale de Toulouse.

25 mars 2024 :

1. **Service Mobibus** : bilan, renouvellement du contrat d'exploitation et tarification.
2. **Planification des mobilités** :
  - 2.1. Communication des résultats de l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) ;
  - 2.2. Présentation de l'état des lieux des mobilités ;
  - 2.3. « Demain Mobilités ! » : stratégie de concertation.

03 octobre 2024 :

**Demain Mobilités !** Modalités de concertation et présentation des objectifs.

## 6. Les Trophées Écomobilité

Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de valorisation des plans de mobilité employeur pour :

- Récompenser les meilleures démarches.
- Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Encourager les démarches en cours à progresser de façon constante.
- Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les employeurs et administrations à partir d'une grille d'analyse réunissant plusieurs critères (gouvernance, plan d'actions, évaluation). La remise des Trophées Écomobilité donne lieu à une cérémonie.

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra aux lauréats :

- De bénéficier d'avantages.
- De se distinguer par la qualité de leur démarche.
- D'accentuer leur image écoresponsable.
- D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

À ce jour, 66 établissements ont reçu un ou plusieurs prix.



### – 6.1 Les lauréats

#### PALMARÈS 2024 :



5 établissements ont reçu un trophée lors de la cérémonie du 5 décembre 2024 au Hall M à Toulouse.

- **Un Trophée « Management de la mobilité » décerné ex aequo à Airbus et à Schaeffler**

Le Prix Management de la Mobilité vient récompenser la démarche la plus aboutie en termes d'excellence de la gouvernance, de la gestion du projet et de la communication.

- **Un Trophée « Coup de pouce » décerné ex aequo à Provisis et Université de Toulouse**

Le Prix Coup de Pouce vient encourager un plan de mobilité employeur se démarquant par une volonté notable.

- **Un Trophée objectif zéro carbone catégorie « modes actifs » décerné à Safran Power Units**

Le Prix « Objectif Zéro Carbone » catégorie Modes Actifs vient récompenser la meilleure démarche dont les actions sont orientées vers la promotion et l'utilisation du vélo et marche à pied notamment dans les déplacements domicile-travail et professionnels.

## TÉMOIGNAGES DES 5 LAURÉATS :

« Le prix « Management de la Mobilité » des Trophées Écomobilité 2024 est une récompense des actions développées par notre équipe, polyvalente, dédiée au management de la mobilité. Airbus porte une volonté forte de décarboner les mobilités, à travers notamment une direction impliquée. Nous avons une communauté vélo particulièrement active et nous sommes impliqués dans l'animation de la démarche du Plan de Mobilité Inter-Employeurs du secteur aéroportuaire et aéronautique, dans la continuité du projet européen Commute. »

**AIRBUS**

« Nous sommes très heureux d'avoir remporté le prix « Management de la Mobilité » des Trophées Écomobilité organisé par Tisséo Collectivités. Il met en lumière tout le travail fourni ces dernières années à travers, entre autres, la mise en place d'équipements et de services qualitatifs en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle, notre communication et nos animations auprès des collaborateurs, la progression de l'électrification de nos véhicules professionnels et le remboursement de l'abonnement en transport en commun à hauteur de 80 %. »

**SCHAEFFLER**

« Le prix Objectif Zéro Carbone thématique « Modes Actifs » vient récompenser la mobilisation de toute une équipe autour d'un projet dynamique, dotée d'un budget, disposant d'un volume horaire dédié afin d'animer la démarche de plan de mobilité employeur, accompagnée par le fort volontarisme de la direction et distinguée par une démarche labellisée « Employeur Pro Vélo » catégorie Or. Grâce à un plan de prévention des risques routiers, l'accidentologie à vélo est maîtrisée. Enfin, une volonté d'amélioration continue de la démarche est plébiscitée. »

**SAFRAN POWER UNITS**

« Ce prix « Coup de Pouce » est une reconnaissance des différentes actions autour de la mobilité durable que nous avons mis en place en moins d'une année, en particulier la possibilité pour les collaborateurs d'utiliser des vélos à assistance électrique de fonction, une communication via différents canaux et une sensibilisation au risque routier professionnel. »

**PROCIVIS SUD MASSIF CENTRAL  
TOULOUSE PYRÉNÉES**

« La remise du prix « Coup de Pouce » est le fruit d'un travail mené depuis septembre 2023 à travers le pilotage d'un plan de mobilité inter-établissements (18 établissements sur 11 villes universitaires d'Occitanie) pour les personnels et étudiants, l'obtention du label « Employeur Pro Vélo » catégorie argent, la réalisation d'un bilan carbone complet ainsi que la formation interne aux enjeux climat. »

**L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE**

## — 6.2 Les partenaires

En 2024, les lauréats des Trophées ont pu bénéficier de dotations offertes par nos 8 partenaires.

### CARSAT :

Une sensibilisation à la prévention du risque routier professionnel.



### Tisséo :

1 stand + cartes Flex Pro.



### VélôToulouse :

20 abonnements gratuits.



### Citiz :

frais d'inscription et abonnement offert + tarif à 16€/mois pour tous les salariés.



**CENTAURE :** formation prévention CARD PRO.



### Club Entreprises et Sécurité Routière :

1 an cotisation club gratuite + animation de sensibilisation risques routiers.



### EMCP :

Stage d'éco-conduite d'une journée. Atelier sensibilisation à la sécurité et réactualisation du Code de la Route.



### Relais d'entreprises :

Mise à disposition d'un bureau pendant un mois dans un relais.



## LES ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DEPUIS 2012

PRIX	ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES
OR	THALES ALENIA SPACE / PMIE TOP / INRA / AIRBUS DEFENCE AND SPACE / SAFRAN / PMIE HELIOPOLE / ONERA / ATR / AKKA TECHNOLOGIES / THALES ALENIA SPACE
ARGENT	ASTRIUM / MOTOROLLA / ATR / MAIRIE DE BLAGNAC / ONERA / PMIE HELIOPOLE / PDIE / CEM / AKKA AEROCONSEIL / CAF HAUTE-GARONNE / CPAM / CNES / SICOVAL / GA SMART BUILDING
BRONZE	PMIE BALUFFET / INDIGGO / ROCKWELL COLLINS / ERDF / CAF / CIRSO / GRDF / MAIRIE DE RAMONVILLE / CLINIQUE SARRUS / INDIGGO / LIEBHERR / ALTRAN / CHUT / CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 / ALTEAL
PRIX SPÉCIAL DU JURY	SOGETI / DGA TECHNIQUES AERONAUTIQUES / ROCKWELL COLLINS / AEROLIA / CNFPT / SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES / ENVT / LGM / ASSYSTEM / ENAC
PRIX D'HONNEUR	ATB / ATR / AIRBUS / SAFRAN / SOPRA STERIA
COUP DE POUCE	AIR FRANCE / CLUB ENTREPRISES REUSSIR / SAFRAN POWER UNITS / MERCATOR OCEAN INTERNATIONAL / CLINIQUE SAINT-EXUPERY / PROCIVIS / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
INNOVATION	LA POSTE / CGI
MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ	CAPGEMINI ENGINEERING (ex ALTRAN) / VILLE DE BLAGNAC / DAHER / AIRBUS / SCHAEFFLER
MODES ACTIFS	AIRBUS / TBS / MEWS PARTNERS
ORGANISATION DU TRAVAIL	CONTINENTAL / PRIX AUTO MALIN / VITESCO TECHNOLOGIES
OBJECTIF ZÉRO CARBONE	SAFRAN POWER UNITS

## Les partenaires historiques

### L'ADEME



### LA CARSAT



### CCI TOULOUSE





# LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

## 1. Les transports en commun

### – 1.1. La tarification

Tisséo Collectivités s'appuie sur Tisséo Voyageurs pour proposer des tarifs spécifiques aux entreprises en démarche de plan de mobilité employeur.

#### Le titre « 1 déplacement pro »

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

- 1,54 € TTC.
- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).
- 70 722 titres vendus en 2024.

#### Le titre « 1 déplacement PRO + »

Cette offre privilégie les établissements engagés dans un plan de mobilité avec un déplacement à 1,12 € TTC.

- 59 854 titres vendus en 2024.
- En 2024 : nombre de cartes FLEXPLO vendues : 1 270.

#### Pass écomobilité

Ce pass inclut l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage Citiz.

- 59,90 €/mois.
- 877 abonnements en 2024.

### – 1.2. Les stands d'animations et de conseils en mobilité

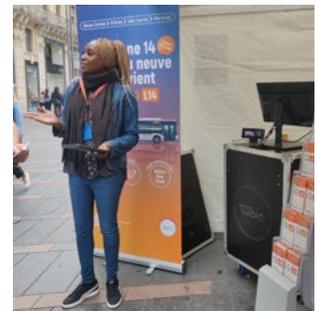
#### Objectifs

Le stand Tisséo Pro permet aux référents plan de mobilité employeur de mettre à disposition des salariés une information globale sur l'offre écomobilité.



#### Animations en 2024 :

- 2 sessions/formations d'accompagnement au changement aux référents mobilité et aux conseillers mobilité entreprises.
- 113 stands en entreprise et écoles.



Source des photos : Tisséo Collectivités

## 2. Les services vélos

### – 2.1. La Station V de Labège

Créée en 2020 à l'initiative de Tisséo Collectivités et du Sicoval, la Station V de Labège est implantée dans la zone économique de Labège Enova, à proximité de la halte ferroviaire.

Sont proposés les services vélos suivants :

- Location de vélos variés.
- Animation vélo au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité employeurs.
- Gestion du parc de stationnement vélo (80 places).
- Vente de titres de transport.



Source : Tisséo Collectivités



### En 2024 :

- Nombre de jours de location : 24 000 jours dont
  - vélos musculaires : 6 492
  - vélos fitness (musculaires) : 699
  - vélos pliants : 763 jours
  - VAE : 16 046
- Nombre de titres Tisséo vendus : 112
- Nombre de réparation : 153
- Nombre de marquage : 14
- Nombre d'ateliers participatifs : 15
- Nombre d'animations : 21
- Nombre de contrats pour le parc de stationnement : 158

### – 2.2. Véloptions

#### La Maison du Vélo

Le partenariat avec la Maison du Vélo débuté en 2015 se poursuit et se renouvelle en 2024 pour mieux répondre aux besoins des employeurs. Ainsi, à partir d'avril 2024, le Pack Vélo Pro laisse place au nouveau programme Véloptions.

Il permet aux employeurs bénéficiaires de sélectionner 4 prestations parmi un large catalogue proposé par la Maison du Vélo, et de les organiser à leur convenance entre 2024 et mars 2027. Au programme : initiation à la mécanique, formation au code de la route, conseil sur les équipements et aides vélo, stand d'information, essai de vélo, vélo smoothie et bien plus encore ...



### En 2024 :

- 9 employeurs concernés :  
Air France, Croix Rouge Occitanie, Club Entreprises Prévention Routière 31, École Vétérinaire de Toulouse, Laboratoire Oksman Séraphin, Liebherr, Procivis, Rectorat de l'Académie de Toulouse, Tessi.
- 12 animations réalisées
- + de 80 salariés concernés



Source : Maison du Vélo

### — 2.3. VélôToulouse

Le nouveau service vélôToulouse est mis en place depuis le 30 août 2024.

#### Fonctionnement

- 400 stations ouvertes 24h/24 sur Toulouse.
- 3300 vélos.
- Flotte : 50% de vélos à assistance électrique (VAE) et 50% de vélos mécaniques.
- Abonnements : 1 trajet, 1 journée, annuel.
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo (-5€ pour les 2 abonnements).



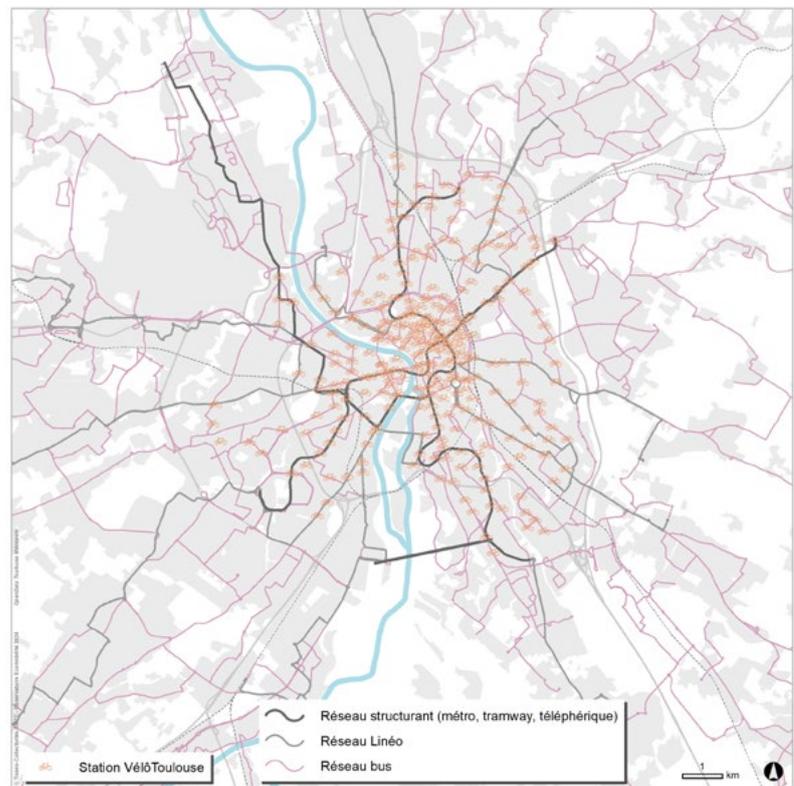
- Nombre de locations moyenne par jour : 27000.
- Usage : 45% des trajets sont réalisés avec un VAE, et 55% avec un vélo mécanique.
- Durée moyenne d'un trajet : 14min.
- Nombre d'abonnés : 52300.



#### IMPLANTATIONS DES STATIONS VLS

#### 2 TYPES D'ABONNEMENTS LONGUES DURÉES :

- Un abonnement « essentiel » à 25€/an (20€/an avec la carte Pastel) avec les 30 premières minutes gratuites du vélo mécanique (valable à chaque nouveau trajet) et à partir de 1€ par 30min pour le vélo à assistance électrique.
- Un abonnement « confort » à 120€/an (115€/an avec la carte Pastel) avec les 60 premières minutes gratuites du vélo mécanique (valable à chaque nouveau trajet) et avec les 30 premières minutes gratuites du vélo à assistance électrique.



## – 2.4. L'intermodalité TC / Vélo

Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun par la mise en place de plusieurs mesures :

- En 2024, 8 parcs de stationnement vélo au sein des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), avec 510 places de stationnement en accès réglementé.
- Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos dans Téléo.



- 81 975 validations parcs à vélos Tisséo (hors Labège).

### Parcs à vélo Tisséo des PEM :

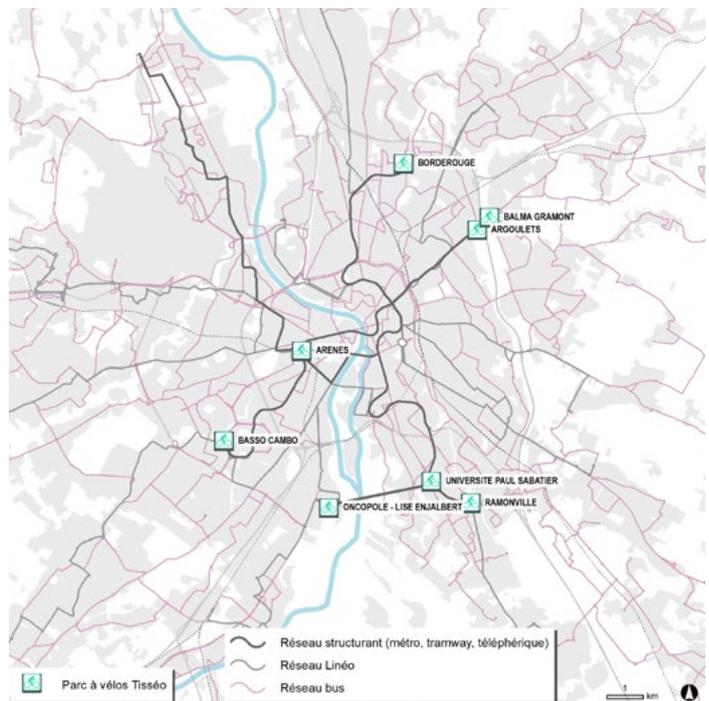
- Arènes : 20 places
- Argoulets : 50 places
- Balma-Gramont : 60 places
- Basso-Cambo : 100 places
- Borderouge : 100 places
- Oncopole : 60 places
- Paul-Sabatier : 60 places
- Ramonville : 60 places



### Autres parcs de stationnement :

- Vélo station Matabiau : 668 places
- Parking Indigo Capitole : 474 dont 350 en cyclopark
- Station Saint-Agne SNCF : 40 places
- Gare Colomiers : 66 places
- Gare Portet-sur-Garonne : 68 places
- Gare Muret : 96 places
- Cycloparcs : 1000 places

## LES PÔLES D'ÉCHANGES DOTÉS DE PARCS À VÉLOS



Source : Tisséo Collectivités

## 3. Le covoiturage

### — 3.1. Covoitéo

Tisséo propose aux entreprises de l'agglomération toulousaine un service de covoiturage dédié aux trajets domicile-travail : COVOITÉO.



En cohérence avec le schéma directeur covoiturage de Tisséo Collectivités et dans le cadre du contrat de service public, il a été décidé d'intégrer le covoiturage dans le bouquet de mobilité de Tisséo Voyageurs.

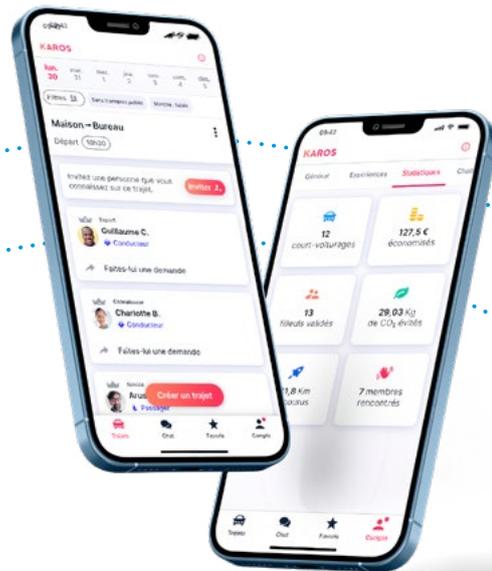
L'objectif est double : proposer une offre de mobilité alternative à l'autosolisme en complémentarité des transports en commun, et massifier la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien dans la grande agglomération toulousaine.

À l'issue d'un marché public, Tisséo Voyageurs a choisi de recourir aux services de Karos, spécialiste du court-voiturage en France. Ce nouveau service a été lancé le 29 janvier 2024.



### Bilan Covoitéo 2024

- Nombre d'inscrits : 51 155
- Nombre de kilomètres évités : 1 242 308 km
- Nombre de trajets passagers : 114 737
- Émission CO2 évitées : 174 895 kg
- Nombre de salariés bénéficiant d'un contrat Covoitéo Pro avec leur entreprise : 38 000



Nouvelle plateforme numérique

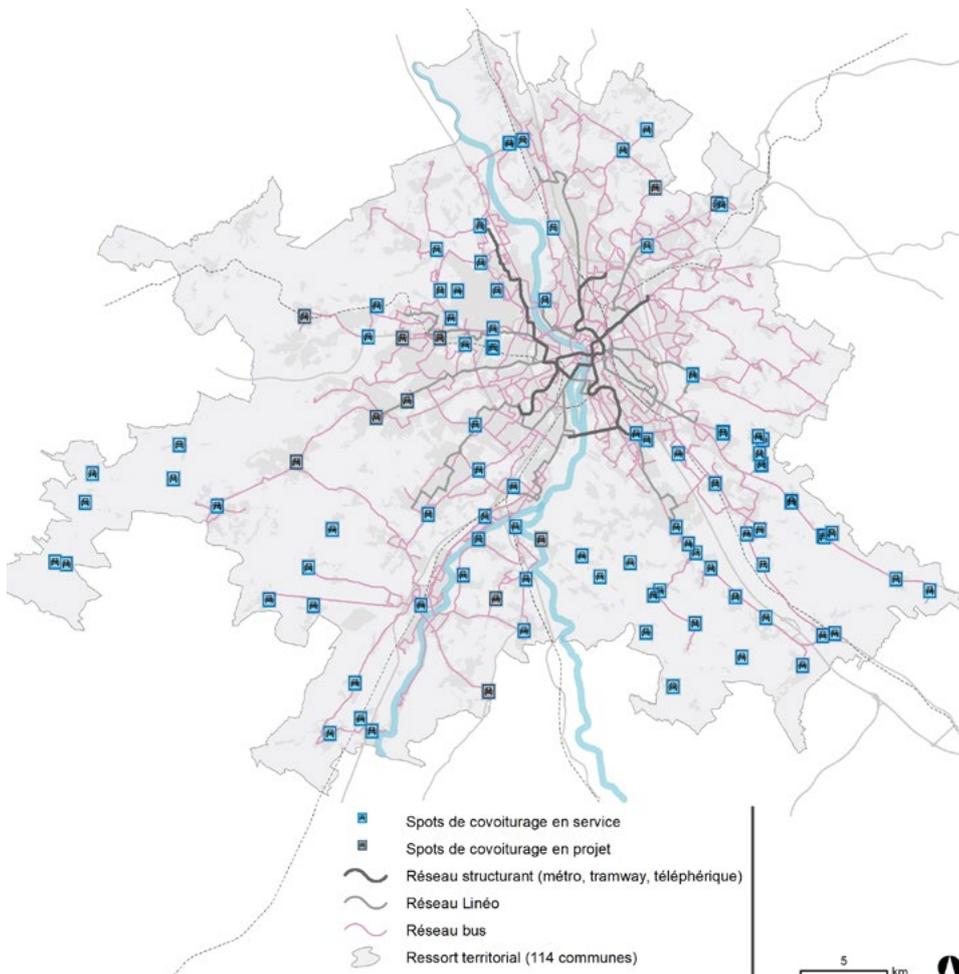
<https://covoiteo.info/>

### — 3.2. Les arrêts covoiturage

L'arrêt covoiturage est un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. C'est un arrêt de très courte durée qui ne nécessite pas de stationnement.

En 2024, on compte 101 arrêts de covoiturage.

#### ARRÊTS DE COVOITURAGE



Source : Région Occitanie



### — 3.3. Les aires d'embarquement covoiturage

- **Borderouge** : 26 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Ramonville** : 22 places
- **Balma Gramont** : 6 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Basso Cambo** : 12 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Oncopole** : 27 places.

## 4. L'autopartage

### — 4.1. L'autopartage dans les P+R

Depuis 2024, 11 stations d'autopartage sont disponibles dans les parcs relais de Tisséo totalisant 20 véhicules :

- Aéroconstellation
- Arènes
- Argoulets
- Balma-Gramont
- Basso Cambo
- Borderouge
- Castanet-Tolosan
- Oncopole
- Ramonville
- Ribaute
- Tucaut

### — 4.2. Le label autopartage

Tisséo Collectivités délivre deux types de vignette, en fonction de la nature du service d'autopartage :

- Une vignette pour les services d'autopartage en boucle.
- Une vignette pour les services d'autopartage sans station d'attache.

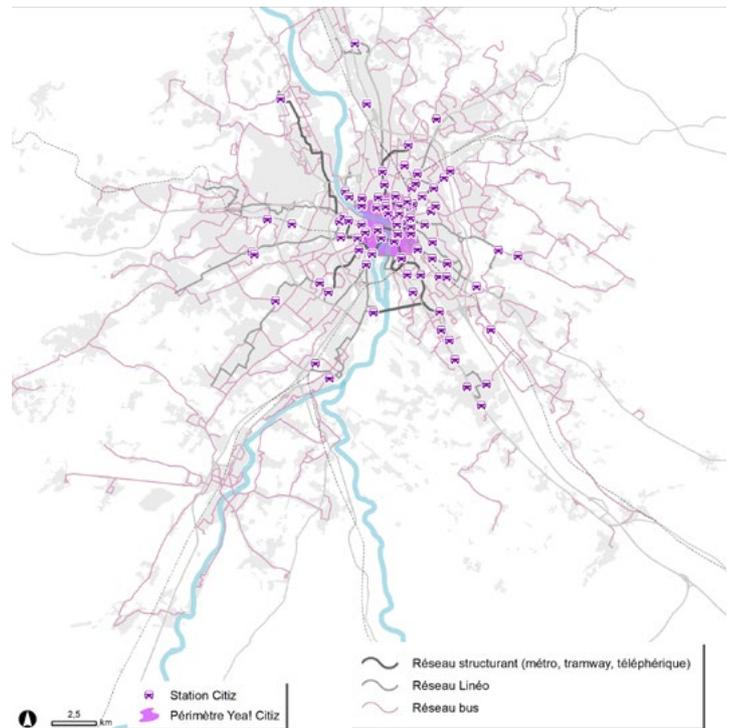
Les critères de labellisation sont basés sur les données administratives, techniques environnementales, conditions d'usage des véhicules.



### En 2024, on comptabilise :

- pour CITIZ : 171 véhicules
- pour MOBILIZE SHARE : 20 véhicules
- pour FLEXLA : 2 véhicules

### SERVICE D'AUTOPARTAGE



Sources : CITIZ, IODINES, RENAULT

### — 4.3. Les partenaires

3 opérateurs d'autopartage existent à ce jour sur l'agglomération toulousaine.



## l'autopartage en Occitanie

### Citiz

Citiz est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009. C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24H/24 en 7j/7. En 2024, 151 véhicules labellisés autopartage sont déployés sur le ressort territorial de Tisséo :

- 138 sur Toulouse Métropole,
- 12 sur le Sicoval
- 1 sur le Muretain.

En 2024, 87 stations CITIZ sont implantées sur le ressort territorial de Tisséo :

- 78 sur Toulouse Métropole
- 1 sur le SICOVAL
- 8 sur le Muretain.

- Nombre de trajets effectués : 33 933
- Nombre de kilomètres parcourus : 2 817 669
- Nombre d'heures réservées : 347 183

### Nouveautés et faits marquants en 2024 :

- Citiz fête ses 15 ans !
- Citiz se déploie dans de nouveaux territoires : nouvelles villes (Aucamville, Quint Fonsegrives, Balma, Castanet-Tolosan, Saint-Jean).
- Nouveau partenariat avec NUWO : offre commerciale pour les employeurs avec une combinaison Citiz + Vélos de fonction.

L'autopartage est compatible avec les aides ZFE :



+ d'info

<https://occitanie.citiz.coop/news/autopartage/zfe-toulouse-aide-autopartage-2023>



En 2024 : bilan de la délivrance du label autopartage :

- 38 vignettes délivrées pour CITIZ.

## MOBILIZE

BEYOND AUTOMOTIVE

### Mobilize Share

C'est une offre de location de véhicules partagés de Renault, en libre-service 24H/24 et 7j/7 (solution digitale).

Inscription en ligne. Dès que le compte est validé, l'utilisateur peut réserver un véhicule sur le site Internet ou via l'application mobile Renault Mobility.

Une flotte de 33 véhicules labellisés répartis sur 6 stations.

### FLEXLA :

Flexla est un nouveau service d'autopartage lancé mi septembre 2024. Sa flotte est 100% électriques et monomarque, composée de 20 véhicules Tesla.

- Total des trajets effectués en 2024 : 24
- Total des km parcourus en 2024 : 17 322 km
- Total de véhicules dans la flotte Flexla sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités : 2 (chiffre à confirmer)
- Le label autopartage en 2024 : 20 nouveaux véhicules labellisés/ 20 vignettes délivrées
- Nombre de nouvelles stations flex d'autopartage créées en 2024 : 2



me  
1012  
sso Cambio  
L4

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE JURIDIQUE DES PLANS DE MOBILITÉS

### 1982 : LOI LOTI

- Loi d'orientation des transports intérieurs.
- Instaure le droit aux transports pour tous.
- Préconise aux autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité.

### 2023 : DECRET DU 21/08/2023 MODIFIANT LE TAUX DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES TITRES D'ABONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les employeurs publics prennent en charge 75 % du prix des titres de transport.

Le niveau de participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos est relevé à 75 %. Cette prise en charge était de 50 % auparavant. La mesure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'applique pour les déplacements effectués à partir de cette date. La prise en charge partielle du prix des titres de transport est obligatoire pour tout employeur public vis-à-vis de l'ensemble de ses agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Cette participation concerne le ou les titre(s) de transport permettant d'effectuer dans le temps le plus court le trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Les titres de transport concernés sont :

- les abonnements multimodaux (qui permettent d'utiliser différents types de transports en commun : train, bus...) à nombre de voyages illimités, ainsi que les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises privées de transport adhérentes de l'organisation professionnelle des transports d'Île-de-France (Optile) ou toute autre entreprise de transport public de personnes;
- les abonnements à un service public de location de vélos.
- Il n'est pas possible pour un agent de cumuler la prise en charge d'un abonnement à un service de transports en commun et d'un abonnement à un service de location de vélos, si ces deux forfaits couvrent les mêmes trajets.
- Le montant correspondant à la prise en charge partielle par l'employeur est versé mensuellement, même si le titre est annuel.
- La participation de l'administration employeur ne peut pas dépasser 96,36 € par mois.
- Les titres de transport achetés à l'unité (par exemple, des tickets de bus) ne sont pas pris en charge.

### 1996 : LOI LAURE

- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des plans de déplacement d'entreprise (PDE).

### 2000 : LOI SRU

- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.
- Renforce le rôle des PDE.

### 2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport en commun des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

### 2012 : DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n°2012-280 du 28 février 2012 fixe et organise les modalités d'attribution du label autopartage par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

### 2014 : LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

- Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de locations de vélos.

### 2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

- La notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).
- La loi NOTRE supprime la notion de PTU, au profit de celle du ressort « territorial » de l'autorité organisatrice de la mobilité.

### 2019 : LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS (Loi LOM)

Les principales évolutions de la LOM :

- Mise en place d'un forfait « mobilités durables » afin que les employeurs prennent également en charge une partie des frais de déplacement effectués à vélo ou bien en covoiturage.
- Obligation des entreprises de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, prenant en compte l'amélioration de la mobilité des salariés.
- Les plans de mobilité sont renommés Plans De Mobilité Employeur (PDM-E). Le périmètre des entreprises obligées est élargi, passant de 100 à 50 salariés sur un même site.

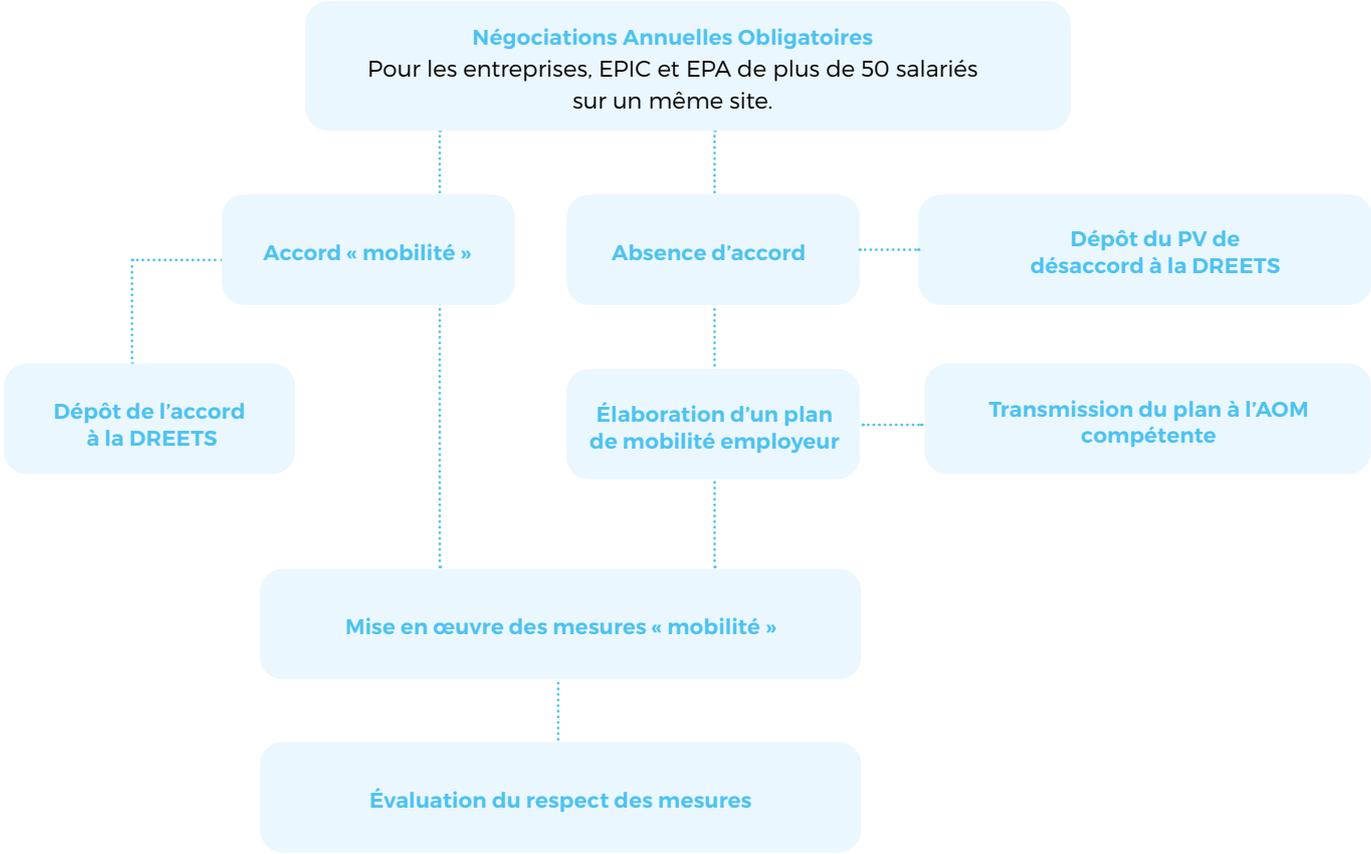
### 2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTÉ DU 17/08/2015

- Obligation à l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Article 13ter : « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage.

PLAN  
DE MOBILITÉ  
EMPLOYEUR

MISE EN PLACE DU VOLET MOBILITÉ EN NAO  
(SOURCE : AAPC)

Les déplacements domicile-travail, au cœur du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site.





# GLOSSAIRE

## ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

## AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

## AREC

Agence Régionale Énergie Climat

## CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

## CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

## CGE

Commission des Grands Employeurs

## CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

## CHU

Centre Hospitalier Universitaire

## CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## CPME

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

## LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

## LOM

Loi d'Orientation Mobilités

## LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

## MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

## MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

## NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

## NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

## PDME

Plan de Mobilité Employeur

## PEM

Pôle d'Échange Multimodal

## PMIA

Plan de Mobilité Inter-Administration

## PMIE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs

## P + R

Parcs Relais

## RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

## RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

## Sicoval

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

## SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

## TC

Transport en Commun

## TER

Train Express Régional

## Tisséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine

## Tisséo

Nom commercial du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine

## Tisséo Voyageurs

Régie d'exploitation du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération toulousaine

## VAE

Vélo à Assistance Électrique



[tisseo-collectivites.fr](https://tisseo-collectivites.fr)



---

Tisséo Collectivités  
7, Esplanade Compans-Caffarelli  
BP 11120-31011 Toulouse CEDEX 6  
Tel. 05 67 77 80 80  
Siret 253 200 98600046